



PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DES SOURCES

VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **11^e** jour du mois de **décembre** de l'an **2023**, à **19h**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

Présences :

Mairesse : Mme Martine Satre
Conseiller no 2 : M. Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 : M. Richard Lefebvre
Conseiller no 4 : M. Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 : M. Daniel Pitre
Conseiller no 6 : M. Gaétan Nadeau

Absence :

Conseiller no 1 : Mme Chantal Cantin

Est aussi présente, Mme Marie-Pier Dupuis, directrice générale et greffière, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **19h00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20231211-01

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 11,2 concernant l'adoption de la résolution autorisant le PPCMOI sur le lot # 4 079 229, car le nombre de signatures nécessaires à la demande d'approbation référendaire a été atteint avec un total de 16 signatures.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20231211-01 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20231211-02 4.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2023

20231211-03 4.2 Séance extraordinaire du 20 novembre 2023

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20231211-04 5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 11 décembre 2023

20231211-05 5.2 Fédération québécoise des Municipalités (FQM) - Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024

20231211-06 5.3 Octroi de contrat pour le service d'archives 2024

6 LÉGISLATION

20231211-07 6.1 Adoption - Règlement 2023-16 modifiant le règlement 141-2014 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics

20131211-08 6.2 Adoption - Règlement numéro 2023-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements

20131211-09 6.3 Nomination du maire suppléant pour 2024

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20131211-10 7.1 Nomination - Directrice de la vitalité du territoire et des loisirs

20131211-11 7.2 Embauche au service des travaux publics - opérateur-journalier

PÉRIODE DE QUESTION

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel – Service de sécurité incendie

9. TRAVAUX PUBLICS

20131211-12 9.1 Reddition de compte - Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20131211-13 10.1 Renouvellement de l'adhésion à l'écocentre de Val-des-Sources 2024

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de novembre 2023

11.2 Adoption de la résolution autorisant le PPCMOI - lot 4 079 229

20131211-14 11.3 Adoption du second projet de résolution autorisant le PPCMOI - lot 5 989 887

20231113-15 11.4 Rapport annuel d'activités pour l'année 2023 - agente de développement

20231113-16 11.5 Adoption des priorités d'intervention 2024 - développement

12 LOISIRS ET CULTURE

20231211-17 12.1 Décompte progressif numéro 4 - réaménagement de la bibliothèque

20231211-18 12.2 Octroi de contrat - Entretien de la patinoire saison 2023-2024

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20231211-19 13.1 Demande d'appui Danville en transition - Festivités printanières édition 2024

20231211-20 13.2 Demande d'appui - Salon des Familles des Sources

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

16.1 Concours de décorations de Noël – 18 décembre 2023

16.2 Parade de Noël, Souper spaghetti et Les Fêtes Danvilloises - 16 décembre 2023

16.3 Fermeture de l'Hôtel de ville – du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement

PÉRIODE DE QUESTIONS

20231211-21 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 INFORMATIONS ET COMITÉS - MAIRESSE ET CONSEILLERS

La mairesse transmet diverses informations aux membres du conseil.

Les membres du conseil font rapport des différents comités et des dossiers auxquels ils ont travaillé.

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

20231211-02

4.1 Séance ordinaire du 13 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du **13 novembre 2023** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du **13 novembre 2023** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

20231211-03

4.2 Séance extraordinaire du 20 novembre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du **20 novembre 2023** et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du **20 novembre 2023** soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

20231211-04

5.1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis ont été transmises aux membres du conseil;

Ville de Danville

DÉPENSES

NOVEMBRE 2023

DÉPENSES TOTALES	3 506 704,57 \$
Rémunération régulière net	115 274,35 \$
Rémunération net élus	8 217,21 \$
Rémunération net incendie	8 778,71 \$
Paiements émis au 2023-12-07	2 671 336,24 \$
Liste des comptes à payer au 2023-12-11	703 098,06 \$

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'approuver la liste des dépenses totales telles que soumises au montant de **3 506 704,57 \$** comprenant des comptes à payer au montant de **703 098,06 \$** et d'autoriser le paiement des comptes, par la mairesse ou à défaut, la personne désignée et la directrice générale.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20231211-05

5.2 Fédération québécoise des Municipalités (FQM) - Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu l'offre de renouvellement de son adhésion à la Fédération québécois des Municipalités (FQM) pour l'année 2024;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Danville à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2024 au montant de **4 401.80\$**.

QUE ce renouvellement soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20231211-06

5.3 Octroi de contrat pour le service d'archives 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une offre de services de la part d'Archives Bois-Francs pour le service de traitement des archives pour l'année 2024;

**Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie le contrat d'archivage à l'entreprise Archives Bois-Francs aux tarifs hebdomadaires de **1 602,25 \$** plus les taxes applicables et aux conditions décrites dans l'offre de services datée du 17 octobre 2023, et ce, pour une période maximale de 12 semaines;

QUE ce renouvellement soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

6 LÉGISLATION

20231211-07

6.1 Adoption - Règlement 2023-16 modifiant le règlement 141-2014 concernant la paix et l'ordre dans les endroits publics

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de sécurité publique (CSP) de la MRC des Sources ont établis les priorités annuelles sur le territoire;

CONSIDÉRANT les préoccupations régionales en ce qui a trait à la vapoteuse et à la consommation de stupéfiants chez les jeunes;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le processus de poursuite est assez complexe pour les membres de la SQ, qui doivent confirmer l'utilisation de stupéfiants avec une analyse au laboratoire;

CONSIDÉRANT QUE la Sécurité du Québec a partagé un article issu de la réglementation de la MRC de Brome-Missisquoi qui permet l'encadrement de ces appareils de consommation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pierre Grimard lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'un projet du présent règlement a été déposé lors de cette même séance ;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Jean-Guy Laroche**

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le projet de règlement 2023-16 soit adopté comme suit :

QUE le préambule fasse partie intégrante du présent règlement;

QUE l'article 9.1 du règlement n°141-2014 soit ajouté à la suite de l'article 9 :

ARTICLE – 1

ARTICLE 9.1 - DÉFENSE D'AVOIR UN OBJET FACILITANT LA CONSOMMATION DE STUPÉFIANT

Il est interdit, dans un Endroit Public ou une Rue, d'avoir en sa possession quelque objet, matériel ou équipement servant ou facilitant la consommation de stupéfiant au sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, à savoir et sans restreindre la généralité de ce que précède, toute pipe à hash, bonbonne, balance portative et tout autre objet relié à la consommation de stupéfiants.

ARTICLE 2 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

20231211-08

6.2 Adoption - Règlement numéro 2023-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2015 et ses amendements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1)*, de modifier son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE le cadastre de la rue Benjamin n'est pas conforme en matière de longueur maximale et qu'il est opportun de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers juridiques de la Ville recommandent de modifier le règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des futurs résidents est primordiale et qu'à cet effet, le Service incendie de la Ville ne voit pas de problème à autoriser le prolongement de la rue Benjamin pour autant que les paramètres de construction de la rue permettent la circulation des services d'urgences, le tout comme précisé dans une correspondance datée du 22 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la construction physique de la rue devra faire l'objet d'une approbation des services techniques afin d'assurer la sécurité des futurs résidents et la desserte en matière de services municipaux tels que la collecte des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de lotissement numéro 148-2015 afin de modifier le cadre normatif relatif à la longueur maximale d'une rue sans issue pour la zone Rt-28;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Jean-Guy Laroche lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé à la même séance;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a eu lieu à cet effet le 11 décembre 2023;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Jean-Guy Laroche

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le règlement 2023-15 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 6.10 intitulé « CUL-DE-SAC » est modifié en remplaçant l'ensemble du texte du 4^e alinéa portant sur la longueur maximale d'une rue sans issue par le texte suivant :

« La longueur maximale d'une rue sans issue, à l'exception d'une rue située dans la zone Rt-28, est de 230 m. Dans la zone Rt-28, la longueur maximale d'une rue sans issue est de 1100 m. »

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

20231211-09

6.3 Nomination du maire suppléant pour 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit nommer un maire suppléant pour l'année 2024;

Il est proposé par Chantal Cantin

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

DE nommer Monsieur Daniel Pitre à titre de maire suppléant, et ce, pour une durée d'un an.

ADOPTÉE

7 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

20231211-10

7.1 Nomination - Directrice de la vitalité du territoire et des loisirs

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

Appuyé par Gaétan Nadeau

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville confirme la nomination de Madame Émilie Lalancette-Néron à titre de directrice de la vitalité du territoire et des loisirs ;

QUE Madame Lalancette-Néron débute à l'échelon 2 de l'échelle salariale en vigueur et que cet échelon soit révisé à la suite de sa période de probation comme prévu à la convention des cadres.

ADOPTÉE

20231211-11

7.2 Embauche au service des travaux publics - opérateur-journalier

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des travaux publics;

Il est proposé par Richard Lefebvre

Appuyé par Jean-Guy Laroche

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville confirme l'embauche de Monsieur Phylip Nault à titre d'opérateur-journalier;

QUE Monsieur Nault débute à l'échelon 4 de l'échelle salariale en vigueur dans la convention collective du syndicat des employés de la Ville de Danville.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

Alexandre Boisvert Parc éolien

Richard Letendre Sylvie Berthault

Michel Lecours Caisse Desjardins
Règlement d'emprunt 2023-06
Refinancement règlement

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Dépôt du rapport mensuel – Service de sécurité incendie

Le rapport du mois de novembre 2023 du Service de sécurité et d'incendie est déposé aux membres du conseil.

9. TRAVAUX PUBLICS

20231211-12

9.1 Reddition de compte - Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**Il est proposé par Chantal Cantin
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville approuve les dépenses d'un montant de **85 862,00 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

10. HYGIÈNE DU MILIEU

20231211-13

10.1 Renouvellement de l'adhésion à l'écocentre de Val-des-Sources 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit renouveler son adhésion à l'écocentre de Val-des-Sources annuellement;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion des municipalités membres augmente de 2 \$ et s'élève donc à 13\$ par logement;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Daniel Pitre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE ce conseil renouvelle l'adhésion à l'écocentre Val-des-Sources pour l'année 2024.

ADOPTÉE

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Rapport – émission de permis pour le mois de novembre 2023

Le rapport d'émission des permis émis pour le mois de novembre 2023 est déposé aux membres du conseil.

11.2 Adoption de la résolution autorisant le PPCMOI - lot 4 079 229

Annulé

20231211-14

11.3 Adoption du second projet de résolution autorisant le PPCMOI - lot 5 989 887

Cette demande consiste à normaliser une situation qui enfreint le règlement de zonage quant à l'usage principal autorisé sur le lot 5 989 887.

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Yan Therrien, propriétaire (mandataire Mme. Annie Rondeau), qui consiste en la rénovation, restauration et transformation de l'immeuble situé au 42-50 rue Daniel-Johnson sur le lot 5 989 887 et ayant comme usage principal actuel des locaux commerciaux, non utilisés, a été soumis au CCU (Comité consultatif en urbanisme) lors de l'assemblée du 24 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet prévoit 4 phases réparties sur 3 à 5 ans et consiste en la rénovation du local commercial, l'aménagement de 6 logements dont 5 lofts et un logement pour le propriétaire, ainsi que l'ajout d'un atelier d'ébénisterie (fait partie de l'usage I1-Industrie légère);

CONSIDÉRANT QUE présentement, les usages non-autorisés sur le lot 5 989 887, selon le règlement en vigueur, sont les suivants : *Ré4 – Multifamiliale (4+)* et *I1 – Industrie légère*, et que le demandeur procède par un PPCMOI (Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble) pour les faire autoriser;

CONSIDÉRANT QUE :

- le projet semble intéressant et contribuerait à la revitalisation du secteur;
- selon le nombre de logements prévus, l'impact relié au changement serait négligeable, car il y a déjà des multilogements et résidences de personnes âgées dans le même secteur;
- le dépoussiéreur répond aux exigences demandé par le CCU;
- les cases de stationnements respectent les servitudes et les besoins des usagers de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères d'évaluation du Règlement numéro 151-2015 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande d'autoriser la demande de PPCMOI ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de résolution a été adopté par la résolution 20231113-33 lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 et qu'une consultation publique a eu lieu à cet effet le 11 décembre 2023;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Richard Lefebvre

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE ce Conseil autorise, en vertu du Règlement no 151-2015, le deuxième projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre les usages *Ré4 – Multifamiliale (4+)* et *I1 – Industrie légère C13*, sur le lot 5 989 887 et ce, aux conditions suivantes :

- 1) Seul le projet correspondant au document « Demande PPCMOI – 42-50, rue Daniel-Johnson, Danville » présenté par le demandeur et daté du 29 mai 2023 est admissible sur le terrain portant le numéro de lot 5 989 887. Le projet consiste en la rénovation d'un local commercial, l'implantation d'un atelier d'ébénisterie, l'ajout de 6 logements, dont 5 de style loft.

- 2) Le nombre de stationnement hors-rue requis au règlement de zonage en vigueur est conforme et l'aménagement respecte la présence des servitudes situées sur le lot.
- 3) Concernant l'atelier d'ébénisterie, le projet doit respecter les conditions suivantes :
 - a) Aucun ajout d'ouverture (portes, fenêtres) supplémentaires à l'atelier, afin de minimiser le bruit vers extérieur.
 - b) Aucune sortie de ventilation externe ajoutée au système de dépoussiéreur ou autre, afin de limiter les poussières vers l'extérieur.
 - c) L'exploitant de l'atelier d'ébénisterie ne travaille que le bois, tel que demandé : l'utilisation de solvant, peinture, teinture, vernis ou autre produit dégageant de fortes odeurs qui nuit au bien-être ou confort du voisinage demeure interdite.
 - d) Les activités ne causent, en tout temps, aucune fumée, cendre, poussière, odeur, chaleur, gaz, éclat de lumière, vibration ou bruit qui nuit au bien-être ou confort du voisinage.

ADOPTÉE

20231211-15

11.4 Rapport annuel d'activités pour l'année 2023 - agente de développement

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités pour l'année 2023 a été présenté et déposé aux membres.

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

D'accepter le rapport annuel d'activités 2023 tel que déposé;

QUE le rapport annuel d'activités pour l'année 2023 soit également déposé à la MRC tel que présenté.

ADOPTÉE

20231211-16

11.5 Adoption des priorités d'intervention 2024 - développement

CONSIDÉRANT QUE le rapport des priorités d'intervention 2024 a été présenté et soumis au conseil par l'agente de développement, Mme Émilie Lalancette-Néron;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Chantal Cantin
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE le conseil municipal de la Ville de Danville approuve les priorités d'intervention 2024 proposées par l'agente de développement, Mme Émilie Lalancette-Néron.

ADOPTÉE

12 LOISIRS ET CULTURE

20231211-17

12.1 Décompte progressif numéro 4 - réaménagement de la bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables mandatés pour la surveillance des travaux de réaménagement de la bibliothèque ;

**Il est proposé par Jean-Guy Laroche
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville procède à un quatrième paiement au montant de **4 599,82 \$** à l'entrepreneur en charge des travaux Construction Alain Morin Inc.;

QUE cet investissement soit financé par le budget d'investissement prévu pour le projet de bibliothèque.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20231211-18

12.2 Octroi de contrat - Entretien de la patinoire saison 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes au Point a proposé ses services professionnels à la Ville pour l'entretien de la patinoire municipale et l'aménagement d'un anneau de glace pour la saison 2023-2024 ;

**Il est proposé par Richard Lefebvre
Appuyé par Pierre Grimard
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

DE retenir les services de la Maison des jeunes au Point pour l'entretien de la patinoire l'aménagement d'un anneau de glace pour la saison 2023-2024 au montant estimé à **25 000,00\$**.

QUE l'entretien de la patinoire soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

13. DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

20231211-19

13.1 Demande d'appui Danville en transition - Festivités printanières édition 2024

CONSIDÉRANT QUE la première édition des *Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière !* a connu un franc succès au sein de la population de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE la première édition des *Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière !* a reçu une motion de félicitations et remerciements de la part du conseil de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le projet représente une réelle coordination de toutes les municipalités du territoire et d'un organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Danville en Transition désire renouveler son implication pour une édition 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière!* présenté par l'organisme Danville en Transition, répond aux orientations de la *Planification stratégique de la Ville de Danville 2022-2025*, qui est d'accroître le sentiment d'appartenance et favoriser l'engagement des citoyens dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le projet est toujours en concordance avec l'axe de vitalisation de la MRC des Sources :

Milieu de vie inclusif, dynamique et favorisant la persévérance scolaire et ses priorités :

- Animation de la communauté locale;
- Susciter l'implication des citoyens, incluant les jeunes et les personnes âgées.

Il est proposé par Richard Lefebvre

Appuyé par Chantal Cantin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Ville de Danville appuie le projet *Festivités printanières — Pour sortir de sa tanière !* édition 2024, présenté par l'organisme Danville en Transition, pour toutes demandes de contribution financière à d'autres partenaires;

QUE la Ville de Danville appuie financièrement l'organisme Danville en Transition pour une somme de **300.00\$** afin de couvrir une partie des frais en lien avec les ateliers et/ou conférences présentés et les frais d'impression et de publipostage de la publicité;

QUE la Ville de Danville facture à l'organisme Danville en Transition toutes les factures qu'elle recevra en lien avec le projet, et ce, sans intérêts;

QUE la Ville de Danville fournisse gratuitement une salle pour les ateliers et/ou conférences présentés sur son territoire dans le cadre du projet.

QUE cet appui financier soit financé à même le fonds général de la Ville.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Danville dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

20231211-20

13.2 Demande d'appui - Salon des Familles des Sources

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a reçu une demande d'appui de la part du CDC des Sources pour la tenue du Salon des Familles des Sources de 2024, organisé par la Table enfance-jeunesse et la Table d'action contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Il est proposé par Gaétan Nadeau

Appuyé par Pierre Grimard

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil municipal appui la tenue du Salon des Familles des Sources pour l'année 2024 et autorise la directrice générale à rédiger et signer une lettre d'appui dans ce sens.

ADOPTÉE

14. VARIA

Aucun dossier

15. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

15.1 Liste de correspondance

Dépôt de la liste des correspondances reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

16. ÉVÈNEMENTS À VENIR

16.1 Concours de décorations de Noël – 18 décembre 2023

16.2 Parade de Noël, Souper spaghetti et Les Fêtes Danvilloises - 16 décembre 2023

16.3 Fermeture de l'Hôtel de ville – du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024 inclusivement

PÉRIODE DE QUESTIONS

Michel Lecours	Liste des correspondances Droit de préemption Centre récréatif de Val-des-Sources (Aréna Connie Dion)
----------------	---

Richard Letendre	Déneigement passage pour piétons Nom pour la nouvelle bibliothèque Horloge au Carré
------------------	---

20231211-21

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Cantin

QUE la présente séance soit levée à 19h49

ADOPTÉE

Martine Satre

Mairesse

Marie-Pier Dupuis

Directrice générale et greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse